



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL - 17 JUILLET 2020

Ordre du jour :

- Approbation du PV du comité syndical du 10 mars 2020
- Vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Décision modificative n°1
- Convention partenariat avec la Fédération de pêche pour le Riverwatcher
- Point sur le marché CT'Eau 2020
- Rapport d'activités 2019 du Syndicat JAVO
- Informations diverses
- Questions diverses

L'an deux-mille-vingt, le dix-sept juillet à 14h00, les délégués du comité syndical du Syndicat JAVO, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion « Ambroise Paré » à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, sous la présidence de Robert GESLOT, Président.

Etaient présents : Robert GESLOT, Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU, Guillaume AMIARD, Maryline DAUPHIN (Suppléante de Philippe SAUVAGE), Sophie BOULIN, Marcel BLANCHET, Rémy LENORMAND, Yannick COQUELIN, Roger GOBE, Maurice CIRON (Suppléant de Guy DELAMARCHE), Christian RAIMBAULT, Michel FORTUNE, Louis MICHEL, Gérard GOISBEAULT.

Etaient absents excusés : Daniel CLIMENT, Jacques MAIGNAN, Elisabeth ROBIN.

Etaient absents : Marcel DUCHEMIN, Claude GEORGET, Eric MONTAUBAN, Xavier POTTIER, Fabrice PAUMARD, Annette CHESNEL, Michel FORET, Bruno MAURIN, Jean-Pierre FOUQUET,

Le Comité Syndical désigne pour secrétaire de séance : M. Guillaume AMIARD.

APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2020

Le PV du comité syndical du 10 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

Points abordés lors du comité syndical du 10 mars 2020 :

- > *Renouvellement emprunt subvention*
- > *Questions diverses*

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chap. / Art.	Libellé	Prévu BP 2019	CA 2019		PREVU 2020
011	Charges à caractère général	428 257,00	372 199,69		408 158,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	158 810,00	129 738,21		103 368,10
65	Autres charges de gestion courante	76 800,00	67 687,47		52 657,05
66	Charges financières	1 000,00	882,12		800,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00		5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	41 248,42	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	56 766,51	56 766,51		65 000,00
		768 081,93	627 274,00		634 984,00

FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chap. / Art.	Libellé	Prévu BP 2019	CA 2019		PREVU 2020
74	Dotations et participations	539 551,70	461 115,80		619 864,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	931,43		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 556,60	22 556,60		15 120,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	205 973,63	0,00		0,00
		768 081,93	484 603,83		634 984,00

INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chap. / Art.	Libellé	Prévu BP 2019	CA 2019		PREVU 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	6 432,18		205 000,00
20	Immobilisations incorporelles	94 488,00	66 300,02		1 700,00
21	Immobilisations corporelles	343 180,80	219 657,25		4 000,00
020	Dépenses imprévues	6 356,60	0,00		15 950,00
45812018	Op. Cpte de tiers - Jouanne 2018	39 900,00	36 062,52		0,00
4581201901	Op. Cpte de tiers - Moulin Neuf	120 000,00	78 111,00		26 037,00
4581201902	Op. Cpte de tiers - Petit Chéré	72 000,00	0,00		0,00
4581201903	Op. Cpte de tiers - Morfelon	24 000,00	23 716,80		0,00

45812020-	Op. Cpte de tiers - Travaux 2020	0,00	0,00		77 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 556,60	22 556,60		15 120,00
041	Opérations patrimoniales	38 400,00	0,00		20 790,00
		770 882,00	452 836,37		365 597,00

INVESTISSEMENT RECETTES					
Chap. / Art.	Libellé	Prévu BP 2019	CA 2019		PREVU 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 336,00	6 672,00		4 590,00
13	Subventions d'investissement	282 666,00	263 005,45		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00		200 000,00
45822017	Op. Cpte de tiers - Jouanne 2017	0,00	32 381,93		0,00
45822018	Op. Cpte de tiers - Jouanne 2018	0,00	26 041,00		0,00
4582201901	Op. Cpte de tiers - Moulin Neuf	96 000,00	0,00		19 007,00
4581201902	Op. Cpte de tiers - Petit Chéré	57 600,00	0,00		0,00
45822020-	Op. Cpte de tiers - Travaux 2020	0,00	0,00		56 210,00
021	Virement de la section de fonctionnement	41 248,42	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	56 766,51	56 766,51		65 000,00
041	Opérations patrimoniales	38 400,00	0,00		20 790,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	130 865,07	0,00		0,00
		770 882,00	384 866,89		365 597,00

Section	Dépenses	Recettes	Résultats 2019	Résultats antérieurs	Résultats cumulés	Solde RAR
Fonctionnement	627 274,00	484 603,83	- 142 670,17	205 973,63	63 303,46	
Investissement	452 836,37	384 866,89	- 67 969,48	130 865,07	62 895,59	- 7 030,00

Maxime LE LAY alerte les élus concernant le résultat négatif en fonctionnement.

Mme DEJARDIN propose d'essayer de nouveau de diminuer les dépenses. Elle souhaiterait savoir le contexte sanitaire a engendré des retards sur les chantiers.

Nicolas BOILEAU indique que la période de confinement n'a entraîné que peu de retard sur les travaux. Les restes à réaliser 2019, avec principalement la Potinière et le Petit Chéré, sont terminés pour le premier et en cours de finalisation pour le second. Les travaux prévus sur l'Ouette pourront se dérouler normalement à partir de fin août 2020.

Par contre, le contexte sanitaire a impacté l'enquête publique qui a été retardée et sera organisée à l'automne 2020. Les travaux qui en dépendaient sont donc reportés à 2021, notamment ceux prévus sur le St Nicolas, travaux estimés à 30 000 euros (Entretien, recharges, ...).

Mme DEJARDIN demande si le Syndicat JAVO a des emprunts en cours.

Maxime LE LAY indique qu'il y en a 1 seul, l'emprunt relais subvention voté le 10 mars dernier.

A noter : (Après vérification, un emprunt du SB Vicoin arrive à échéance en septembre 2020, environ 4900 euros seront à rembourser sur 2020).

Mme DEJARDIN estime que le Syndicat JAVO est dans une situation inconfortable financièrement.

Maxime LE LAY précise qu'on ne peut pas solliciter un emprunt pour rembourser cet emprunt relais, nous serions très certainement « retoquer » par la Préfecture. Le Syndicat n'a actuellement pas la Trésorerie pour le rembourser. Cet emprunt à court terme devra être remboursé en mai 2022.

M. GOBE soumet l'idée de renégocier cet emprunt avec le Crédit Agricole.

M. AMIARD indique que le Syndicat pourrait diminuer ses dépenses notamment les travaux à réaliser mais un engagement est pris avec les financeurs ...

Nicolas BOILEAU confirme que le Syndicat a signé un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois avec l'Agence de l'Eau, le Conseil départemental et la Région. Un arrangement est peut-être envisageable.

M. MICHEL précise que cela va être compliqué avec la Région, qui avec le contexte actuel, a décidé concernant ce contrat de 3 ans, de subventionner durant les 2 premières années et que la 3^e serait optionnelle en fonction des résultats ...

Mme DEJARDIN estime qu'il faudra négocier avec les financeurs et qu'un gros travail sur les dépenses sera nécessaire avant de demander des contributions supplémentaires aux EPCI.

Nicolas BOILEAU précise que le coût GEMAPI par habitant pour 2020 est de :

- Laval Agglo = 2,18 € / hab

- Coëvrons = 2,96 € / hab

- Meslay-Grez = 1,05 € / hab

(2 critères sont pris en compte dans le calcul des contributions : surface + population)

M. RAIMBAULT rappelle que ces contributions ne financent que la partie GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques), la partie PI (Prévention des Inondations) n'est actuellement pas financée.

Les élus s'accordent sur le fait qu'il faut trouver une solution rapidement.

Mme BOULIN propose de supprimer les indemnités des élus.

Mme DEJARDIN ajoute qu'il est urgent de trouver d'autres locaux pour diminuer le montant du loyer.

Nicolas BOILEAU précise que c'est en cours, Laval Agglomération propose des bureaux dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Loiron à LOIRON. Le montant du loyer proposé devrait nous parvenir rapidement.

Délibération :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les réalisations de l'exercice considéré,

Le Comité Syndical, M. Robert GESLOT, Président, ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Mme BOULIN, Vice-Présidente,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les résultats globaux sont en conformité avec les comptes de gestion dressés par le Trésorier de LAVAL,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

> Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes	Résultats 2019	Résultats antérieurs	Résultats cumulés	Solde RAR
Fonctionnement	627 274,00	484 603,83	- 142 670,17	205 973,63	63 303,46	
Investissement	452 836,37	384 866,89	- 67 969,48	130 865,07	62 895,59	- 7 030,00

> Approuve le compte administratif 2019.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2019,
Considérant que les résultats du compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2019,

Il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le compte de gestion du Syndicat JAVO, dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier.
- De déclarer que le compte de gestion du Syndicat JAVO, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur Le Président précise que les résultats de l'exercice 2019 n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au budget 2020. En effet, les résultats sont repris via la décision modificative n°1.

Les résultats de l'exercice 2019 font l'objet d'une affectation définitive comme détaillée ci-après.

Section d'investissement	
Dépenses réalisées	452 836,37
Recettes réalisées	384 866,89
Résultats de gestion 2019	- 67 969,48
Résultat reporté 2018	130 865,07
Résultat cumulé 2019	62 895,59
RAR Dépenses	26 037,00
RAR Recettes	19 007,00
Solde RAR	- 7 030,00

Section de Fonctionnement	
Dépenses réalisées	627 274,00
Recettes réalisées	484 603,83
Résultats de gestion 2019	- 142 670,17
Résultat reporté 2018	205 973,63
Résultat cumulé 2019	63 303,46

Excédent de fonctionnement net disponible (C/002)	63 303,46
--	------------------

Excédent de financement (C/001)	55 865,59
--	------------------

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les résultats du compte administratif 2019, et leur approbation par le comité syndical,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

> Décide d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président indique que les résultats de l'exercice 2019 n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au budget 2020, il est donc nécessaire d'intégrer les résultats 2019 au budget 2020.

FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/002	Résultat de fonctionnement reporté		63 303,46
C/6135	Locations mobilières	6 132,31	
C/615232	Réseaux	68 559,15	
C/7472	Région		1 150,00

C/7473	Départements		2 300,00
C/7478	Autres organismes		7 938,00
	Total DM 1	74 691,46	74 691,46
	<i>Pour mémoire BP</i>	<i>634 984,00</i>	<i>634 984,00</i>
	Total Fonctionnement	709 675,46	709 675,46

INVESTISSEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/001	Résultat d'investissement reporté		55 865,59
041 - C/204422	<i>Bâtiments et installations</i>	<i>16 480,00</i>	
C/2158	Autres installations, matériels et outillages	28 000,00	
C/2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 415,59	
C/458120201	Dépenses - Compte de tiers – La Hune	20 000,00	
C/458120202	Dépenses - Compte de tiers – Souvray	5 000,00	
C/458120205	Dépenses - Compte de tiers – Passage faune	10 000,00	
C/458220201	Recettes - Compte de tiers – La Hune		14 600,00
C/458220202	Recettes Compte de tiers – Souvray		3 650,00
C/458220205	Recettes Compte de tiers – Passage faune		7 300,00
041 - C/458220201	<i>Equilibre - Compte de tiers – La Hune</i>		<i>9 394,00</i>
041 - C/458220202	<i>Equilibre - Compte de tiers – Souvray</i>		<i>2 307,00</i>
041 - C/458220205	<i>Equilibre - Compte de tiers – Passage faune</i>		<i>4 779,00</i>
	Total DM 1	97 895,59	97 895,59
	<i>Pour mémoire BP</i>	<i>365 597,00</i>	<i>365 597,00</i>
	Total Investissement	463 492,59	463 492,59

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DE PECHE 53 POUR LE RIVERWATCHER

Dans Le cadre de l'installation du système Riverwatcher, la Fédération de pêche de la Mayenne avait donné son accord pour une participation financière de 5000 euros afin de pouvoir bénéficier des données recueillies par le dispositif de scanner et de caméra. Ainsi la FDPPMA 53 sera co-proprétaire des données.

M. RAIMBAULT trouve le montant de la participation de la FDPPMA 53 insuffisante par rapport à l'investissement total. Le versement d'une somme régulière aurait été plus adéquat.

Nicolas BOILEAU précise que la surveillance du Riverwatcher ainsi que l'extraction des données sont réalisées par les agents du Syndicat JAVO. On remarque de très bons résultats et il sera très important de les valoriser.

Le contexte sanitaire a eu un impact sur les animations pédagogiques prévues sur ce site, ces dernières sont reportées à l'année scolaire 2020-2021.

Une convention d'utilisation des données a déjà été signée entre les 2 structures, elle a une durée de 3 ans (renouvelable tacitement par périodicité annuelle).

Nicolas BOILEAU rappelle que les financeurs ont refusé de subventionner cette acquisition.

Le Riverwatcher est installée pour une période de 3 ans au niveau de la passe à poissons du Bas Coudray au GENEST ST ISLE, il sera ensuite transféré vers la passe à poissons du Moulin de la Roche à ARGENTRE.

Un projet de convention entre les 2 structures est nécessaire pour le versement de cette participation.



CONVENTION de partenariat financier pour l'installation d'un dispositif de scanner et de caméra « Riverwatcher »

ENTRE Syndicat JAVO (Jouanne – Agglomération de Laval – Vicoin – Jouanne)
Parc tertiaire Technopolis – Rue Louis de Broglie
Bâtiment D
53810 CHANGE

Représenté par son Président Robert GESLOT, mandaté à cet effet par délibération du 03/12/2019.

ET Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 53)
78 rue Emile Brault
53000 LAVAL

Représenté par son Président Jean POIRIER.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

PREAMBULE

Dans le cadre de ses Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) successifs (2008-2012 ; 2014-2019 et 2020-2025), le Syndicat met en œuvre une politique d'amélioration de la qualité morphologique des rivières, de restauration de la continuité écologique et de la qualité de l'eau des bassins versants du Vicoin, de la Jouanne, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne sur le territoire de Laval Agglomération.

Dans le cadre du suivi de ces actions, un dispositif de scanner et de caméra, le « Riverwatcher » a été installé début novembre 2019 sur la passe à poissons successifs en génie civil du Moulin du Bas Coudray au GENEST ST ISLE.

Le Syndicat JAVO a financé l'achat et l'installation du Riverwatcher. La FDPPMA 53 a souhaité participer financièrement à cette acquisition.

La présente convention est donc proposée à cet effet, afin de définir le montant et les conditions de mise en œuvre du concours financier apporté par la FDPPMA 53.

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de la participation financière apportée par la FDPPMA 53.

ARTICLE 2 – Participation financière

Le Syndicat JAVO a installé un dispositif de scanner et de caméra « Riverwatcher » sur la passe à bassins du Moulin du Bas Coudray au GENEST ST ISLE. Le montant total (acquisition + installation) est de 86 946,00 € TTC.
La FDPPMA 53 s'engage à participer financièrement à cette opération sous la forme d'une contribution d'un montant de 5 000 euros.

ARTICLE 3 – Acceptation de la participation

Le Syndicat JAVO accepte cette participation financière de la part de la FDPPMA 53, dans les conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

La FDPPMA 53 s'engage à verser au Syndicat JAVO la somme indiquée dans l'article 2 de la présente convention, sur présentation d'un titre exécutoire valant avis de somme à payer.

ARTICLE 5 – Prise d'effet

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Fait en deux exemplaires, à Changé, le .../.../2020

Le Président du Syndicat JAVO
Robert GESLOT

Le Président de la FDPPMA
Jean POIRIER

La signature devra être précédée du cachet du service ainsi que la mention « lu et approuvé » « bon pour accord », chaque page du contrat devra être paraphée.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte cette convention pour la participation financière de la FDPMA 53 à l'achat et l'installation du Riverwatcher ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout autre document lié à ce dossier.

POINT SUR LE MARCHÉ CT'EAU 2020

Nicolas BOILEAU présente le marché de travaux prévu dans le cadre du CT'Eau pour 2020 sur le territoire du JAVO, principalement sur le bassin versant de l'Ouette.

(Consultation lancée en mai 2020, ouverture des offres le 19 juin 2020)

		Entreprises retenues	Montant estimé TTC	Montant réel TTC
Lot 1	Entretien ripisylve, Embâcles manuels	ETUDES & CHANTIERS	20 000,00 €	17 990,00 €
Lot 2	Restauration continuité, Renaturation, Embâcles	TL TP	100 000,00 €	97 260,00 €
Lot 3	Aménagement Moulins sur l'Ouette (La Hune et Souvray)	AUBEL Environnement	60 000,00 €	58 074,00 €
Lot 4	Passé à anguilles à La Roche à ARGENTRE*	TL TP	15 000,00 €	17 832,00 €

**1^{re} consultation infructueuse pour le lot n°4, 1 seule offre reçue dont le montant était très supérieur à l'estimation. 1 nouvelle consultation a été lancée par demande de devis auprès de 4 entreprises. 1 seule offre reçue*

Nicolas BOILEAU précise que les travaux correspondants aux lots 1, 2 et 3 vont démarrer fin août-début septembre 2020. Les travaux du lot 4 vont démarrer en juillet.

Concernant le lot 4, Mme BOULIN explique que l'aménagement de cette passe à anguilles est une demande des services de La Police de l'eau. Le Syndicat a installé, en 2018, une passe toutes espèces au Moulin de la Roche pour environ 100 000 euros, cet aménagement a été validé par la Police de l'Eau mais l'OFB a exigé que cet équipement soit pourvu d'une passe à anguilles.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 – SB JAVO

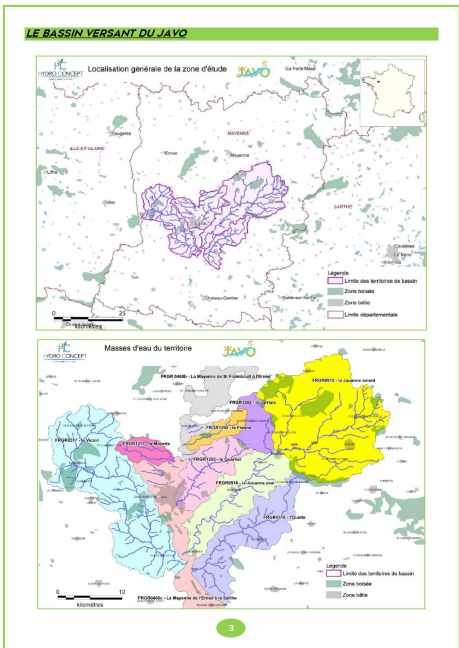
Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat JAVO pour l'année 2019.

Il va être diffusé à tous les EPCI membres du SBEMS :

- Laval Agglomération
- Communauté de Communes des Coëvrons
- Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez

Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2019, est présenté dans ses grandes lignes :

- > Le Bassin versant du JAVO
- > Les Elus
- > Les Délibérations adoptées en 2019
- > Les Commissions
- > L'Equipe technique et administrative
- > Les Finances
- > Les Actions 2019
- > Projet mis en route en 2019 : le Riverwatcher
- > Le Bilan des actions 2019 (par bassin versant)
- > Revue de presse
- > Communication



> Commission Vicoin : 8 mars à LA BRUATTE, 25 juin à LA BRUATTE, 28 novembre au BOURGNEUF LA FORET

> Commission Duette : 4 mars à PARNE SUR ROC, 5 juin à LA CHAPELLE-RANSOUDIN, 20 novembre à LA CHAPELLE-RANSOUDIN

> Commission Prévention des inondations : 21 novembre à CHANGE

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

> **Equipe Technique :**

- % Nicolas BOLEAU : Technicien Milieux Aquatiques sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.
- % Yohann LUCAS : Responsable technique sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.

> **Equipe administrative :**

- % Aurélie MASSOT : en charge de la gestion administrative du Syndicat JAVO, mise à disposition à mi-temps par le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe.
- % Maxime LE LAV : en charge de la gestion financière du Syndicat JAVO (4h par semaine).

> **Apprentis de Nicolas BOLEAU :**

- % Arnaud THOMY : Apprenti (du 1^{er} septembre 2018 au 10 septembre 2019) en Licence professionnelle Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales (MAGEP) 2018/2019, à l'université LYON 2

Mission confiée : Inventaire et caractérisation des ouvrages hydrauliques de la commune de LA BRUATTE en vue d'établir une approche des enjeux "inondation"

LES FINANCES

Le budget primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	768 081,93 €	770 882,00 €
Recettes	768 081,93 €	770 882,00 €

Le compte administratif 2019

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		205 973,83		180 855,07
Opérations de l'exercice	627 274,00	484 603,87	423 836,37	384 966,99
Totaux	627 274,00	690 577,70	423 836,37	515 731,96
Résultats de clôture		63 303,46		62 895,59
Restes à réaliser		26 037,00		19 007,00
Totaux cumulés		63 303,46		26 037,00
Résultats définitifs		63 303,46		55 855,59

BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2019

Le Bassin versant de la Jouanne

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien / Embâcleu/Plantes envahissantes	EVRON, MONTSURS, ENTRAMMES, ARGENTRE, FORCÉ	12 200	Juillet-Octobre 2019
Continuité écologique	Moulin Neuf - ARGENTRE	104 148	Septembre 2019
Continuité écologique + frayère	Petit Chêré - PARNE SUR ROC	69 036	Juillet 2019 - Interrompu Reporté 2020
Continuité écologique	Nayères - STE GEMMES LE ROBERT	4 500	Septembre 2019
Continuité écologique	Culaison - STE GEMMES LE ROBERT	7 640	Septembre 2019
Protection du lit et berges	Culaison - STE GEMMES LE ROBERT	11 994	Septembre 2019
Passer à anguille	La Roche, Argentré	(7 000)	Etude fin 2019 reporté 2020
TOTAL		209 518	
		238 680	

fin des travaux sur le site du Petit Chêré à PARNE SUR ROC est reportée à 2020, faute de conditions météorologiques favorables.

Aménagement du Moulin Neuf à ARGENTRE

À noter : la rampe en enrochement réalisée au Moulin Neuf à ARGENTRE compte près de 300 blocs d'enrochement.

REVUE DE PRESSE

L'écosystème renaît dans le Vicoin et la Jouanne

Depuis 20 ans, des bénévoles travaillent en 148 points pour la restauration écologique des rivières Vicoin et la Jouanne. La biodiversité recouvre peu à peu ses orbes.

Autour des petites bêtes, la nature se découvre

La biodiversité est riche, elle offre un cadre idéal pour observer les oiseaux et les animaux.

COMMUNICATION

Planneau de communication installé sur le site de la zone humide de la Colleris au BOURGNEUF LA FORET

Restauration de la zone humide de la Colleris au Bourgneuf La Forêt

Remède à restaurer cette zone humide ?

Pourquoi restaurer cette zone humide ?

Le site de restauration de la Colleris a été dégradé, asséché et recouvert dans les années 1980 et 1990. L'objectif est de restaurer l'écosystème aquatique et de créer une zone humide de référence.

Objectif des travaux réalisés : L'objectif est de restaurer l'écosystème des échantillons de la rivière et de la zone humide, en installant le régime hydrologique et de recréer un habitat aquatique diversifié pour la faune et la flore.

Régénération : Les travaux réalisés ont permis de restaurer l'écosystème aquatique et de créer une zone humide de référence.

Informations : Le site de restauration de la Colleris a été dégradé, asséché et recouvert dans les années 1980 et 1990. L'objectif est de restaurer l'écosystème aquatique et de créer une zone humide de référence.

M. RAIMBAULT souhaite que ce rapport d'activités soit également transmis aux communes du JAVO.

Ce rapport sera donc transmis aux 3 EPCI membres ainsi qu'aux communes, pour information, en version numérique.

Les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

INFORMATIONS DIVERSES

> Enquête publique

M. Le Président informe les délégués que la Préfecture a transmis les dates de l'enquête publique relative aux travaux de restauration et d'entretien de milieux aquatiques sur les bassins versants du JAVO. Elle est planifiée du 2 au 16 octobre prochain.

Les permanences du commissaire enquêteur pourraient avoir lieu en mairies du GENEST ST ISLE, d'EVRON et de ST GERMAIN LE FOUILLOUX.

> Signature du CT'Eau Mayenne Aval 2020-2022 : Le 1^{er} juillet 2020 au CD 53

Le nouveau contrat territorial Eau (CT'Eau) Mayenne aval a été signé le 1^{er} juillet dernier au Conseil Départemental. En présence de :

- > Philippe SAVARY, Président du Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents (SYBAMA)
- > Robert GESLOT, Président du Syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ovette (JAVO)
- > Bernadette DORET, Directrice de la Délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- > Richard MIR, Secrétaire Général de la préfecture de la Mayenne
- > Laurent GERAULT, Conseiller régional délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et le logement
- > Daniel LENOIR, Vice-président du Département de la Mayenne, Président de la commission environnement, développement durable et mobilités
- > Joël GADBIN, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier
- > Jean POIRIER, Président de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- > Louis MICHEL, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Mayenne



QUESTIONS DIVERSES

> Points sur les recherches des stagiaires

Nicolas BOILEAU rappelle que 3 stagiaires sont accueillis par le Syndicat JAVO actuellement. A cause du contexte sanitaire et après accord de leur établissement scolaire, ces stagiaires ont fonctionné en télétravail. La partie terrain sera réalisée fin juillet.

Les sujets de leur recherche étaient :

- 1 – Evolution statistique des peuplements piscicoles sur la Jouanne et le Vicoin suite à la restauration de la continuité écologique (via les 10 années de pêche électriques)
- 2 – Suivi impact des plans d'eau
- 3 – Suivi initial avant travaux CT'Eau (Suivi N-1 demandé par les services de l'Etat)

> Travaux en cours

- Suppression de plans d'eau à la Potinière à AHUILLE (Reste à réaliser 2019)

Les travaux arrêtés pour cause de fortes pluies en octobre 2019 ont repris en juin 2020. Les propriétaires ont finalement souhaité la suppression des deux plans d'eau et le reméandrage du ruisseau à l'intérieur des anciens plans d'eau. Le résultat technique est intéressant et les propriétaires sont satisfaits de récupérer des surfaces en herbe à pâturer.

- Aménagement d'une frayère + Restauration continuité au Petit Chéré à PARNE SUR ROC (Reste à réaliser 2019)

Ces travaux ont repris en juin 2020.

Les finitions seront réalisées après que le champ d'accès, actuellement en culture (maïs), soit ensilé, en accord avec les propriétaires.

- Aménagement d'un passage à faune sur le Moyette

Ces travaux ont été réalisés en juin 2020.

Cet aménagement est une demande de l'OFB. D'autres équipements de ce style seront peut-être à prévoir sur de futurs chantiers.

Coût des travaux : 11 000 euros

(Coût unitaire d'un passage à faune = 3 800 euros)

Nicolas BOILEAU précise qu'un piège photo sera installé sur le site cet automne. Cela permettra de s'assurer du bon fonctionnement de ces passages à faune.

> Etudes en cours (dossiers hydrauliques réalisés : ST CHRISTOPHE, BAZOUGERS, PARNE SUR ROC)

Nicolas BOILEAU informe les élus qu'il a réalisé plusieurs diagnostics hydrauliques, principalement suite à la demande des communes :

- Site du Haut Bois à ST CHRISTOPHE
- Site à BAZOUGERS
- Site à PARNE SUR ROC

> Projet de restauration d'habitats à salmonidés sur la Jouanne à Montbesnard

Mme BOULIN demande quand aura lieu le prochain rendu de cette étude.

Nicolas BOILEAU propose d'organiser un COPIL en octobre- novembre prochain avant de prendre une décision lors d'un comité syndical fin 2020.

> Gestion des zones humides

M. RAIMBAULT informe les délégués qu'une rencontre avec les nouveaux élus de la commune d'AHUILLE. Ces élus s'interrogeaient sur la gestion de cette zone humide du Pré de la Reinette.

M. GOISBEAULT demande s'il existe un écrit sur la gestion des zones humides.

Nicolas BOILEAU précise qu'il y a des principes généraux mais pas de plans de gestion à l'échelle locale.

> Future gouvernance

M. MICHEL explique que les futurs délégués au JAVO pour Laval Agglo seront désignés lors du prochain conseil communautaire prévu le 31 août.

Mme DEJARDIN indique la 3C délibère à ce sujet le 22 juillet.

Comité syndical d'installation de la nouvelle gouvernance fixé le MARDI 15 SEPTEMBRE à 14h (Lieu à définir)

Le secrétaire de séance
Guillaume AMIARD

